

REGLEMENT LIMOUSIN CYCLOCROSS

SOMMAIRE

REGLEMENTATION DU CHALLENGE

A-1 CALENDRIER	page	2
A-2 CATEGORIE DU CHALLENGE	page	2
A-3 CIRCUIT	page	3
A-4 DUREE DES EPREUVES et NOMBRE DE PARTICIPATIONS	page	4
A-5 ENGAGEMENTS ET TARIF	page	4
A-6 DOSSARDS	page	5
A-7 MATERIEL UTILISE SUR LE CHALLENGE	page	5
A-8 TENUE VESTIMENTAIRE	pages	5
A-9 DEPART ET HORAIRES	page	5
A-10 ARRIVEE et CLASSEMENTS	page	5
A-11 CHALLENGE JEUNES + CHALLENGE 15/16 ANS - ADULTES ET CLUBS	page	5
A-12 RECLAMATIONS – APPEL	page	6
A-13 PROCES-VERBAL	page	7

B LES EPREUVES DEPARTEMENTAL ET REGIONAL

B-1 CATEGORIES en VIGUEUR selon la NATURE des EPREUVES	page	7
B-2 HORAIRES - DEPART	page	7
B-3 LE MATERIEL	Page	8
B-4 OUVERTURE des EPREUVES	page	8

CHAMPIONNAT NATIONAL	page	9
-----------------------------	------	---

A - REGLEMENTATION DU CHALLENGE

A -1- CALENDRIER

La saison cyclo-cross débute le premier week-end d'octobre et se termine le 14 février.
Un calendrier général sera être établi avant le début de saison et affiché sur le site "ufolep 23".

A – 2 CATEGORIES DU CHALLENGE

ADULTES

1 ère 2^{ème} et 3^{ème} catégories

JEUNES MASCULINS et FEMININES (Catégorie unique)

- Jeunes 15/16 ans
- Jeunes 13/14 ans
- Jeunes 11/12 ans
- Jeunes 9/10 ans
- Jeunes - de 9 ans.

CHANGEMENT DE CATEGORIE

Les cyclocrossmen de plus de 17 ans, et les jeunes de 16 ans surclassés, seront classés dans la catégorie immédiatement supérieure lorsqu'ils totaliseront dans leur catégorie sur les épreuves UFOLEP, au cours de la même saison, 20 points et plus, dans les conditions suivantes :

Seuls les points marqués sur les épreuves UFOLEP seront comptabilisés.

Il y a 10 partants et plus	
Places	points
1 ^{er}	10
2 ^{ème}	7
3 ^{ème}	6
4 ^{ème}	4
5 ^{ème}	3
La place des cinq premiers est indiquée sur la carte cyclo cross	

Il y a 9, 8, 7 et 6 partants	
Places	points
1 ^{er}	5
Sa place est indiquée sur la Carte cyclo cross	
2 ^{ème}	0
3 ^{ème}	0
4 ^{ème}	0
5 ^{ème}	0
Leur place n'est pas indiquée sur la Carte cyclo cross	

Il y a 5 partants et moins	
Places	points
1 ^{er}	3
Sa place est indiquée sur la Carte cyclo cross	
2 ^{ème}	0
3 ^{ème}	0
4 ^{ème}	0
5 ^{ème}	0
Leur place n'est pas indiquée sur la Carte cyclo cross	

En cas de supériorité manifeste d'un cyclocrossman, les commissions sportives départementales se réservent le droit de surclasser celui-ci immédiatement.

A l'initiative de la Commission régionale concernée, les départements appartenant à une région doivent faire en sorte que leur système de changement de catégorie de valeur soit uniformisé.

La catégorie de valeur indiquée sur la carte cyclocross sera la seule prise en compte. Si des disparités apparaissent, la difficulté devra être réglée par les Délégués départementaux ou par les Commissions départementales.

Un cyclocrossman n'ayant pas obtenu de résultats satisfaisants pourra, après justification, demander **par écrit** à la Commission Départementale une descente dans la catégorie inférieure. Une descente de catégorie ne pourra être acceptée et prononcée par la commission départementale qu'après **deux mois** d'activité effective en catégorie supérieure.

A l'issue d'une épreuve, le commissaire ou l'organisateur doit faire mention, sur la carte cyclocross, des places obtenues, ainsi que la date et du lieu de l'organisation.

Toutefois, même si les organisateurs ont oublié d'inscrire ces places sur la carte, un cyclocrossman remplissant les conditions nécessaires devra, de lui-même, passer en catégorie supérieure et demander à la commission départementale, la carte correspondant à sa nouvelle catégorie.

La catégorie de valeur indiquée sur la carte cyclocross sera la seule prise en compte. Si des disparités apparaissent, la difficulté devra être réglée par les Délégués départementaux ou par les Commissions départementales.

A – 3 LE CIRCUIT

- LONGUEUR DU PARCOURS.

1,5 à 3,5 kilomètres sauf pour les championnats.

Afin que chaque concurrent accomplisse la totalité du parcours, des contrôleurs seront placés aux points stratégiques (carrefours, obstacles et tout endroit pouvant favoriser les raccourcis).

- LE TRACE DU PARCOURS.

TYPE :

Le parcours sera tracé sur terrain accidenté, jalonné si possible d'obstacles naturels ne présentant pas de danger pour les concurrents.

Le parcours devra comporter une partie de route goudronnée (ou assimilable), une partie cyclable sur terrains divers et un minimum de 2 zones à parcourir en portant le vélo (longueur maximum de chacune: 80 m).

Il est souhaitable que le tracé ait, sur toute sa longueur, une largeur minimum de 3 mètres pour faciliter au maximum le dépassement des concurrents entre eux, les parties monotraces devront être limités à une longueur de 150 m avec entre chaque, une partie large pour pouvoir doubler.

Le tracé du parcours sera indiqué aux concurrents d'une façon claire et sans équivoque possible. Il sera balisé entièrement. Le balisage doit être constitué de rubalise de couleur voyante et de piquets flexibles.

Un parcours raccourci peut être envisagé pour les « 13/14 ans ». Dans ce cas là, un système sans risques d'intégration sur le parcours des adultes devra être mis en place. Un commissaire devra être présent aux deux extrémités de cette chicane.

DANGERS :

Le tracé ne doit pas comporter de descente d'escalier, de franchissement de voie ferrée et de zones où la circulation de véhicules ne peut être neutralisée. Par mesure de sécurité, les cordes, chaînes et pieux rigides sont interdits.

Il est indispensable de mettre des protections devant les arbres, poteaux, piquets, murs.

OBSTACLES :

Le parcours doit comporter 6 obstacles au maximum et 2 minimum (naturels ou artificiels) qui obligent les coureurs à descendre de vélo.

Les obstacles artificiels sont faits de deux planches (pleines sur toute la hauteur et non métalliques) disposées à 4 mètres l'une de l'autre. **Elles doivent avoir une hauteur maximum de 40 cm pour les compétiteurs de 15 ans et plus, et de 20 cm maximum pour les « Jeunes 13/14 ans »** ; leur largeur est égale à celle du passage où elles sont placées.

Sur le parcours, il y aura une seule série de deux planches.

Les sections artificielles de sable *sont autorisées et doivent être comprises entre 40 et 80 mètres*.

Les concurrents devront franchir tous les obstacles sous peine de pénalité, voire de mise hors course.

DEPART :

Le départ pourra être donné soit sur route, soit dans une prairie. Il est impératif que l'aire de départ soit suffisamment large.

Il est indispensable que le premier passage étroit soit suffisamment éloigné et que le parcours se rétrécisse progressivement jusqu'au niveau de cet obstacle.

Deux lignes devront être mises en place, une ligne d'appel et la ligne de départ réelle.

ENCADREMENT

Les jeunes seront encadrés uniquement par des **ADULTES** du club organisateur.

ARRIVEE :

La ligne d'arrivée sera placée sur une aire suffisamment dégagée, en ligne droite. Départ et arrivée peuvent se situer en dehors du circuit.

Les arches gonflables enjambant le circuit ne sont pas recommandées.

ZONE DE CHANGEMENT DE MATERIEL :

LA ZONE DE CHANGEMENT DE MATERIEL est la partie du parcours où les coureurs peuvent changer de roues ou de bicyclette (**uniquement sur bris de matériel constaté par un commissaire**).

Elle doit être rectiligne et ne pas comporter d'obstacle. Entrée et sortie de la zone de changement de matériel doivent être différenciées.

La zone doit être installée sur une partie du parcours où l'allure est modérée.

Le concurrent doit assurer seul le changement de roue ou de monture.

Le changement de matériel entre concurrents est interdit sauf le changement de roue. Le changement de roue(s) est autorisé en tout point du parcours.

RESERVES :

Sur avis des commissaires, l'épreuve pourra être annulée ou le tracé du parcours modifié en cas de danger (verglas, neige recouvrant les obstacles, boue, inondations...).

A – 4 DUREE DE LA COMPETITION - NOMBRE DE PARTICIPATIONS AUTORISEES :

CATEGORIES	DISTANCE MAXIMUM	NOMBRE DE PARTICIPATIONS AUTORISEES
Jeunes masculins et féminines moins de 9 ans 10 ans	5 à 12 minutes	1 épreuve par week-end
Jeunes masculins et féminines moins de 12 ans	Epreuve d'initiation sur un circuit adapté sans difficulté	1 épreuve par week-end
Jeunes masculins et Féminines 13/14 ans	20 min : Après 10 min de course, les participants non doublés devront effectuer encore autant de tours entiers que ceux parcourus par le concurrent de tête.	Interdiction de courir deux jours consécutifs.
Jeunes masculins et Féminines 15/16 ans	30 min : Après 15 min de course, les participants non doublés devront effectuer encore autant de tours entiers que ceux parcourus par le concurrent de tête.	Jours de course autorisés : tous les jours.
Les épreuves à étapes sont interdites aux Jeunes 13/14 ans et 15/16 ans, y compris aux Jeunes de 16 ans surclassés.		
Adultes masculins 17/18/19 ans	Lorsqu'une compétition est réservée à cette catégorie. 40 min : Après 20 min de course, les participants non doublés devront effectuer encore autant de tours entiers que ceux parcourus par le concurrent de tête.	Libre
3° CATEGORIE 2° CATEGORIE 1° CATEGORIE (Masculins et Féminines)	50 min : Après 25 min de course, les participants non doublés devront effectuer encore autant de tours entiers que ceux parcourus par le concurrent de tête.	Libre
FEMININES ADULTES 17 ans et plus	30 min : Après 15 min de course, les participantes non doublées devront effectuer encore autant de tours entiers que ceux parcourus par le concurrente de tête.	Libre Remarque : Les féminines qui le souhaitent pourront courir avec les 3 ^{ème} s catégories (Choix à faire pour la saison entière) : elles courront sur la même durée, seront classées avec eux et seront soumises au même système de montée.

Remarques :

A compter de la mi-course, le nombre de tours restant à effectuer devra être affiché.

Les tours seront décomptés au fur et à mesure.

La course est arrêtée pour l'ensemble des concurrents dès que le premier a franchi la ligne.

A – 5 ENGAGEMENTS ET TARIFS

Les engagements peuvent être pris le jour de l'épreuve ou à l'avance, la date limite d'inscription sera le jeudi soir précédent l'épreuve.

Tarifs Compétition Cyclo Cross : gratuit pour les – de 12 ans.

	Engagés à l'avance	Engagés sur place
Adultes	5€	7€
Jeunes 13 à 16ans	2€	

Chaque association organisatrice dans ce challenge s'engage à reverser 0,60€ par concurrent adulte engagé et 1,60€ par concurrent inscrit sur la ligne au Comité Départemental Ufolep 23.

A – 6 DOSSARDS ou PLAQUES

Le port du dossard (ou de la plaque) est obligatoire pour tous les participants, dans toutes les épreuves UFOLEP.

Pour retirer son dossard (qui sera fourni sans épingles) ou sa plaque, chaque participant devra déposer à la table de contrôle, sa licence et sa carte « cyclocross » UFOLEP.

En aucun cas, il ne pourra être délivré de dossard (ou plaque) à un cyclocrossman qui serait dans l'incapacité de présenter sa licence et sa carte cyclocross correctement complétées à la table de contrôle. Le dossard sera accroché sur le maillot, à l'emplacement indiqué par l'organisateur ; en tout état de cause, côté tribune du juge à l'arrivée. Afin d'être lisible à tout moment de l'épreuve, il ne devra pas être rogné, plié ou maculé. Il sera rendu contre restitution de la licence et de la carte cyclocross, à la table de contrôle à l'issue de l'épreuve. (Même remarque pour la plaque).

A – 7 MATERIEL UTILISE SUR LE CHALLENGE

Pour les enfants de 16ans et moins, afin de faciliter l'accès à la discipline, les VTT seront autorisés (**sans dispositif additionnel**).

Attention, pour les championnats ouverts aux 13/14 et 15/16ans, (cf paragraphe B3).

Les vélos de cyclo cross seront à privilégier (les vélos à freins à disque sont autorisés).

Le vélo de type VTT **sans dispositif additionnel** (cornes de vache..) est autorisé à condition que la largeur des pneus n'excède pas 33mm.

A – 8 TENUE VESTIMENTAIRE

Le casque

Le port du casque rigide est obligatoire pour toutes les catégories, pendant les compétitions mais également en préambule de celles-ci, lors de la reconnaissance des circuits. Les cyclocrossmens qui ne seront pas pourvus de cette protection se verront interdire le départ. Chaque concurrent devra le conserver correctement attaché, durant toute l'épreuve. Tout contrevenant sera mis hors compétition.

Tenue lors des cérémonies protocolaires

Pour toute cérémonie protocolaire, la tenue cycliste est obligatoire. En cas de non respect de cette règle, l'intéressé(e) se verra refuser l'accès au podium.

A – 9 HORAIRES DE DEPART

Les organisateurs sont invités à respecter scrupuleusement l'horaire indiqué.

Horaires de courses :

Si les jeunes sont acceptés:

14 h : 9 ans, 9/10, 11/12

14h30 : 15/16 ans et 13/14 ans

15h15 : 1, 2, 3 avec 30 secondes entre chaque catégorie.

Si les jeunes ne sont pas acceptés:

14h30 : 15/16 ans et 13/14 ans

15h15 : 1, 2, 3 avec 30 secondes entre chaque catégorie.

Avant le départ, il faut procéder à l'appel des engagés. En aucun cas, il ne saurait être question de laisser prendre le départ à un cyclocrossman sans dossard ou plaque.

A – 10 CLASSEMENTS

Transmission des résultats :

Important : Les cinq premiers de chaque catégorie devront être communiqués de façon à insérer ces classements sur le site ufolep 23 ce qui permettra une gestion plus facile des montées.

Le reste devra être fourni avec le rapport de clôture, voir chapitre A/13.

A – 11 CHALLENGE JEUNES + CHALLENGE 15/16 ANS ,ADULTES ET CLUBS.

Les partenaires de la saison 2015/2016:

Pour les jeunes : Renoux Cycles (bons d'achats)

Pour les adultes : Intersport (bons d'achats + maillots)

Challenges Jeune et 15/16ans:

Les – de 9 ans, 9/10 ans et 11/12ans se verront attribuer 1 point par participation, Un minimum de 3 participations (avant l'épreuve de la finale du challenge jeunes) est demandé pour prétendre aux récompenses de la finale.

Les 13/14ans et 15/16 ans se verront attribuer 20, 19, 18...puis 10 points à tous les arrivants, 6points pour les concurrents qui abandonnent.

Les ex aequo seront départagés par leur place à la finale.

Lors de la remise des récompenses du Challenge Jeunes, trois équipes seront récompensées.

Seul(e)s les présents en tenue se verront attribuer une récompense.

Challenges Adulte:

Les remises seront données lors du repas de la finale se déroulant le dimanche midi.

Prix maximum du repas 13 euros

Lors de chacune des épreuves du Challenge seront attribués: 70pts au 1er, 69,68 ...36 et 35 aux arrivants. Les concurrents ayant abandonnés seront crédités de 25 pts.

Les ex aequo seront départagés par leur place à la finale.

Les participants des championnats départementaux, régionaux et de la finale se verront créditer 40 points par épreuve au challenge. .

Le leader du challenge se verra attribuer un maillot distinctif. Il devra le remettre au CTD en cas de non présence à la course suivante. Il aura l'obligation d'en prendre soin et de le laver après chaque course.

Le leader du challenge se verra remettre un trophé qu'il devra remettre en jeu l'année suivante.

En cas de gain trois années consécutives, le trophé lui sera définitivement attribué.

Des coupes seront offertes aux premiers de chaque catégorie d'âge 17/19ans, 20/29 ans, 30/39 ans, 40/49 ans 50/59ans et 60ans et plus ainsi que les féminines.

En 3^{ème} catégorie un challenge sera mis en place pour les coureurs de plus de 60 ans et féminines de plus de 40 ans (ex 4^{ème} catégorie).

Challenge Clubs:

Un point sera attribué pour chaque concurrent participant à une épreuve du challenge (y compris 15/16 ans)

Les clubs ex aequo seront départagés par les points marqués au challenge individuel.

Un trophé sera remis au premier club, il devra le remettre en jeu l'année suivante.

Une coupe sera aussi remise aux trois premiers clubs.

A – 12 / RECLAMATIONS - APPEL

Tout cyclocrossman estimant avoir subi un préjudice pendant une épreuve, est en droit de déposer, après l'arrivée, une réclamation auprès des commissaires.

Ce droit de réclamation n'appartient qu'au licencié qui peut toutefois le déléguer à l'un de ses dirigeants licenciés (en particulier pour les mineurs).

Une réclamation est recevable :

- oralement dans le quart d'heure qui suit la proclamation des résultats. Elle est alors examinée par le jury des commissaires

et/ou

- par écrit, après la proclamation des résultats, dans un délai de 48 heures ; elle comporte la signature personnelle du réclamant et est adressée au Responsable de la Commission concernée (départementale, régionale ou nationale). Elle devra s'accompagner du versement d'une caution dont le montant est fixé chaque année par les Comités Directeurs concernés.

Les réclamations concernant la qualification d'un cycloportif ou la régularité de son engagement doivent se faire avant le départ de l'épreuve et verbalement.

Si la réclamation doit aboutir à la sanction d'un cyclocrossman, celle-ci sera infligée par la commission technique concernée (sanction jusqu'à 4 semaines de suspension) soit par la Commission Disciplinaire de 1^{ère} Instance concernée.

Si un cyclocrossman ou un dirigeant s'estime injustement pénalisé, il peut avoir recours à la Commission d'Appel correspondante.

A – 13 / PROCES-VERBAL ou «RAPPORT DE CLOTURE»

Le directeur de l'épreuve signe, avec les commissaires, le procès-verbal de l'épreuve (liste des participants par catégories, comptes-rendus, classements divers, accidents ou incidents, réclamations)

Il fera parvenir dans les 48 heures le procès-verbal pour homologation au délégué départemental par mail d.pipier@orange.fr ou par courrier à Mr PIPIER Damien 46 bis Langeas 23380 Ajain. Les clubs ne respectant pas ce délai perdront 4 points au challenge des clubs.

En l'absence de résultats et de rapport de clôture, l'organisation pourra être exclue du challenge.

B - LES EPREUVES CYCLOCROSS DEPARTEMENTAL ET REGIONAL

B – 1 / CATEGORIES EN VIGUEUR SELON LES EPREUVES

Les années de naissance correspondant aux différentes catégories d'âge en vigueur pour les pratiques des Activités Cyclistes seront publiées sur le site national des Activités Cyclistes : www.cyclisme-ufolep.info

Aucun changement de catégorie d'âge ne peut intervenir avant la fin du calendrier de la saison en cours pour les sportif(ve)s déjà licencié(e)s.

• MASCULINS :

- Adultes de 17 à 19 ans
- Adultes de 20 à 29 ans
- Adultes de 30 à 39 ans
- Adultes de 40 à 49 ans
- Adultes de 50 ans / 59 ans
- Adultes de 60 ans et plus

• FEMININES :

- Adultes de 17 à 29 ans inclus
- Adultes de 30 à 39 ans
- Adultes de 40 ans et plus

B – 2 / HORAIRES DE DEPART :

13h30 : 15/16 ans et les 13/14 ans

14h15 :

- 50/59 ans
- 60 ans et plus
- Les féminines 17ans et plus

15h15 :

- 20/29 ans
- 30/39 ans
- 17/19 ans
- 40/49 ans

Un écart 30 secondes devra être laissé avant chaque départ.

Remarques :

- a) Catégorie « 13/14 ans » - Les championnats départementaux sont ouverts aux masculins et aux féminines qui courent ensemble. Il y aura un seul classement : « Jeunes 13/14 ans ».
- b) Catégorie « 15/16 ans » - Les championnats départementaux sont ouverts aux masculins et aux féminines qui courent ensemble. Il y aura un seul classement : « Jeunes 15/16 ans »
- c) Si un(e) double licencié(e) UFOLEP/FFC, après avoir pris sa licence UFOLEP, demande une licence FFC « junior 2^e année », participe malgré les contrôles, aux championnats départementaux, il (elle) sera déchu(e) de son(ses) titre(s).

2. Les championnats régionaux UFOLEP:

Les départs devront correspondre à ceux indiqués pour le championnat départemental.

B – 3 / LE MATERIEL

Sur les épreuves des calendriers départementaux et régionaux

Les vélos de cyclo cross seront à privilégier. Le vélo de type VTT **sans dispositif additionnel** (cornes de vache..) est autorisé à condition que la largeur du cintre n'excède pas 50 cm et que la largeur des pneus n'excède pas 33mm.

Le freinage à disque est autorisé.

B – 4 / OUVERTURE DES EPREUVES

Pour pouvoir participer au championnat régional, le cyclocrossmen (women) devra participer à un minimum de 3 courses du challenge et devra avoir participé aux championnats départementaux.

LE CHAMPIONNAT NATIONAL CYCLOCROSS

CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION

Le championnat national UFOLEP Cyclocross est une compétition ouverte aux seuls licenciés UFOLEP ou double affiliés UFOLEP-FFC « Pass'Cyclisme, Pass'Cyclisme Open » et UFOLEP- FSGT « 5^e, 4^e,3^e ou 2^e catégorie » dont la licence a été homologuée depuis au moins 8 jours avant la première phase qualificative départementale.

Seuls les engagements émanant d'un Comité Départemental seront pris en compte.

La date de l'épreuve, 1^{er} week-end de février. La date limite des engagements ainsi que tous les détails concernant l'organisation de la manifestation sont publiés sur le site de la Commission Nationale des Activités Cyclistes deux mois avant la compétition.

1 : Catégories d'âges et nombre de participants par sélection départementale :

Jeunes Masculins et Féminines 13/14 ans	10 titulaires et 1 remplaçant(e)
Jeunes Masculins et Féminines 15/16 ans	” ”
Adultes Masculins 17/19 ans inclus	” ”
Adultes Masculins 20/29 ans inclus	6 titulaires et 1 remplaçant(e)
Adultes Masculins 30/39 ans inclus	” ”
Adultes Masculins 40/49 ans inclus	” ”
Adultes Masculins 50 /59 ans	” ”
Adultes Masculins 60 ans et plus	” ”
Adultes Féminines 17/29 ans inclus	10 titulaires et 1 remplaçant(e)
Adultes Féminines 30/39 ans inclus	” ”
Adultes Féminines 40 ans et plus	” ”

ATTENTION ! SURCLASSEMENT des Jeunes âgés de 14 ou 16 ans - Voir article « B-3-Le surclassement » du règlement général ci-dessus.

2. Qualification pour les championnats nationaux UFOLEP :

Les licenciés Haut-Viennois devront avoir fait un minimum de 2 courses avant de participer au Départemental et 3 courses du challenge avant le Régional. A défaut, ils seront classés seulement au scratch. Rappel : le carton cyclo-cross doit être délivré 8 jours au + tard avant l'épreuve.

La sélection pour le National se fera ainsi : les 3 premiers du départemental + le meilleur Haut-Viennois du Régional s'il ne fait pas partie des 3, ou le 4^{ème} du départemental. Les 2 places restantes seront attribuées par la commission qui se réserve aussi la possibilité de choisir l'ordre des sélectionnés (hors champion régional).

Remarques :

- Catégorie « 13/14 ans » - Les championnats nationaux sont ouverts aux masculins et aux féminines qui courent ensemble. Il y aura un seul classement : « Jeunes 13/14 ans ».
- Catégorie « 15/16 ans » - Les championnats nationaux sont ouverts aux masculins et aux féminines qui courent ensemble. Il y aura un seul classement : « Jeunes 15/16 ans ».

3 : Le matériel sur le Championnat National

Pour toutes les catégories (y compris les Jeunes Masculins 13/14 ans et 15/16 ans), seuls sont autorisés les vélos de type route équipés de cintres classiques avec une largeur de pneus de 33 mm maximum.

Le freinage à disque est autorisé.